



ERREUR MATERIELLE

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Délibération n° 2024-05-50 : Affectation des subventions exceptionnelles aux associations

L'an deux mille vingt quatre, le **lundi 16 décembre 2024 à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 11 décembre 2024

Date d'affichage : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MASSAMBA

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 27

Absent : 1

Présents :

Monsieur René RÉTHORÉ - Monsieur Grégory MASSAMBA - Madame Claudie ORMEAUX - Monsieur Laurent VANDERHAEGHE - Madame Margaret DE GROOT - Monsieur Alexandre VIEIRA - Madame Sophie JACOTIN - Monsieur Roland DELATTRE - Madame Isabelle JOURDAIN - Madame Stéphanie FOURNEL - Monsieur Jean-Marie VAYER - Madame Jenna SALORD - Monsieur Abdelkrim TABBOU - Monsieur Coumar PREM - Madame Manon SALOMONI-GOMES - Monsieur Florian GERBER - - Monsieur Jean-Marc MAUGUIN - Monsieur Claude ARNOU.

Absents excusés et représentés :

Madame Emilie LARGE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIEIRA
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Sophie JACOTIN
Madame Joana DISTIN donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Monsieur Alexis CABELLO donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Monsieur Roland DELATTRE
Monsieur Jean-François RIOS donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX
Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ
Monsieur Jean-Pierre JACQUART donne pouvoir à Monsieur Claude ARNOU

Absents

Monsieur Patrick KATAKO

Exposé :

Le Conseil Municipal du 18 mars 2024 a voté les subventions affectées aux associations. Une provision de 6 175 € est inscrite au budget primitif 2024, pour faire face à de nouvelles demandes, et soutenir les projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITÉ (26 VOIX POUR – 1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE) la proposition d'affectation de cette provision :

- 1 000 € pour le Judo club de Nandy en vue d'acquérir du matériel pédagogique alors qu'il doit faire face à une hausse de charges importantes suite au recrutement d'un apprenti Nandéen (reste à charge 3 197 €) ;
- 500 € pour les Nandynamites pour l'achat d'un vidéoprojecteur afin de mieux préparer avec ses adhérents les projets Roadtrip ;
- 1 000 € pour Festi'Nandy en vue d'acquérir une sono portative et du matériel d'animation ;

- 500 € pour le Théâtre de l'Odyssee afin de se doter de matériels pour le paiement des décors et des costumes dans le cadre des 30 ans de l'association.

DIT que le restant des crédits, soit 3 175 € sera rattaché à l'exercice 2025.

INVITE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Pour copie conforme.

Nandy, le 16 décembre 2024

Le Secrétaire de séance
Grégory MASSAMBA



René RÉTHORÉ,
Maire

